



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

Provisoire

9780^e séanceMardi 12 novembre 2024, à 10 heures
New York

Présidents : Lord Collins/M. Kariuki (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

<i>Membres :</i>	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Fu Cong
	Équateur	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. Dharmadhikari
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Japon	M. Yamazaki
	Malte	M. Camilleri
	Mozambique	M. Afonso
	République de Corée	M. Hwang
	Sierra Leone	M. Sowa
	Slovénie	M. Žbogar
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance :M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; M. Ramesh Rajasingham, Directeur de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; et M^{me} Niemat Ahmadi, fondatrice et Présidente du Darfur Women Action Group.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : La dernière fois que le Conseil a examiné la situation au Soudan, c'était il y a seulement deux semaines (voir S/PV.9761). Ce n'est pas une longue période de temps en termes absolus, mais c'est une éternité pour les millions de Soudanaises et de Soudanais qui subissent une violence incessante. Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans cette salle le 28 octobre, le Soudan est plongé dans un cauchemar. La dernière vague d'attaques menées par les Forces d'appui rapide dans l'est de l'État de Gazira a été marquée par ce que les organisations non gouvernementales ont décrit comme l'une des violences les plus extrêmes de ces 18 derniers mois. Un grand nombre de civils ont été tués. D'autres encore ont perdu leur maison et ont été contraints de fuir. Nous recevons des informations faisant état d'abominables violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris des violences sexuelles, commises principalement contre les femmes et les filles. Les combats se poursuivent également à El-Fasher, Khartoum et dans d'autres régions, où les civils sont soumis à d'effroyables souffrances.

Nous condamnons fermement les attaques continues des Forces d'appui rapide contre les civils. Nous condamnons également fermement les frappes aériennes aveugles des Forces armées soudanaises dans les zones

peuplées. Nous sommes consternés par les attaques contre les civils perpétrées par des forces affiliées aux Forces armées soudanaises dans la région de Khartoum.

Je tiens à souligner que les deux parties belligérantes portent la responsabilité de cette violence. La population soudanaise a besoin d'un cessez-le-feu immédiat. Mettre fin aux combats est le moyen le plus efficace de protéger les civils. Il est grand temps que les parties au conflit s'assoient à la table des négociations. La seule façon de sortir de ce conflit est de négocier un règlement politique. Or, les Forces armées soudanaises comme les Forces d'appui rapide semblent convaincues de pouvoir l'emporter sur le champ de bataille. À l'approche de la fin de la saison des pluies, les parties continuent d'accélérer leurs opérations militaires, de recruter de nouveaux combattants et d'intensifier leurs attaques. Cela est possible grâce à un soutien extérieur considérable, y compris un flux ininterrompu d'armes dans le pays. Pour dire les choses sans détour, certains alliés présumés des parties permettent ces massacres au Soudan. Cela est inadmissible. Cela est illégal. Et cela doit cesser.

Si les parties ne sont peut-être pas prêtes à négocier un règlement, les partenaires du Soudan ont la responsabilité de faire pression pour qu'elles œuvrent en ce sens. Nous saluons les efforts déployés par l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement en vue de rétablir un dialogue politique soudanais sans exclusive, processus essentiel pour reconstruire la transition démocratique du Soudan avec en son cœur les civils. Nous félicitons également le groupe Aligned for Advancing Lifesaving and Peace in Sudan (Alignés pour promouvoir le sauvetage de vies humaines et la paix au Soudan) de son appui à la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement de Djedda en faveur de la protection des civils du Soudan et d'autres questions clefs. Cependant, les efforts de rétablissement de la paix restent essentiellement fragmentés. Les parties au conflit tirent profit de la désunion au niveau multilatéral et du manque de coordination. La nécessité d'une plus grande convergence est absolument claire. L'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan, Ramtane Lamamra, poursuit ses efforts pour combler cette lacune. À cet égard, les réunions du groupe consultatif sur le Soudan, attendues avant la fin de l'année, seront une occasion décisive de renforcer la coordination entre les organisations multilatérales et les États Membres clefs.

Le rapport (S/2024/759) du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la protection des civils au Soudan contient de solides recommandations. Nous avons la

responsabilité collective d'intensifier nos efforts pour les mettre en oeuvre. À cette fin, je salue les initiatives visant à déposer un nouveau projet de résolution sur la question. Nous devons également progresser de toute urgence dans la mise en œuvre de la Déclaration de Djedda. Les parties doivent enfin tenir leur engagement de protéger les civils. La mise en place d'un mécanisme de conformité convenu par les parties belligérantes, avec le soutien de partenaires clefs, constituerait une étape essentielle pour amener les parties à respecter leurs engagements.

Dans le même temps, en l'absence d'un cessez-le-feu à l'échelle du pays, nous avons besoin de toute urgence de progrès concernant les cessez-le-feu locaux, qui pourraient donner un peu de répit aux civils, créer des voies de dialogue et éventuellement jeter les bases d'un accord plus global. L'Envoyé personnel Lamamra réfléchit à la prochaine phase de ses échanges avec les parties belligérantes, notamment un autre cycle de pourparlers indirects axés sur les engagements en matière de protection des civils. Il se rendra au Soudan et dans d'autres endroits de la région dans les semaines à venir pour s'entretenir avec les principales parties prenantes. Il travaillera également en étroite collaboration avec des organisations de la société civile soudanaises afin que leurs vues soient prises en compte dans ses efforts. L'appui constant du Conseil de sécurité à l'Envoyé personnel Lamamra est indispensable. L'immensité de cette tragédie nous oblige à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour y mettre un terme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Rajasingham.

M. Rajasingham (*parle en anglais*) : Dix-huit mois après le début de ce conflit, le peuple soudanais continue d'endurer des souffrances inimaginables dans un contexte de violence incessante et barbare. Il n'y a aucun signe de répit. En effet, des prévisions inquiétantes portent à croire que le conflit est sur le point de s'aggraver encore. Nous continuons à recevoir des informations faisant état de combats intenses dans des zones peuplées qui font des victimes civiles. On continue également de nous signaler des atrocités choquantes, tout dernièrement des massacres et des violences sexuelles épouvantables dans l'État de Gazira. C'est devenu une caractéristique répugnante de ce conflit. Les femmes et les filles continuent d'être au centre de ces souffrances horribles, car les déplacements et la faim les exposent à un risque accru de violence fondée sur le genre et de violence, d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Les civils continuent de fuir pour sauver leur vie, tant à l'intérieur du Soudan qu'au-delà de ses frontières, dans le contexte de ce qui est aujourd'hui la plus grande crise de déplacement au monde. Plus de 11 millions de personnes ont été déplacées depuis avril de l'année dernière, dont près de 3 millions ont cherché refuge dans les pays voisins. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, plus de 400 000 personnes ont été déplacées dans la localité d'El-Fasher au cours des six derniers mois. Alors que les combats font rage dans le Darfour occidental et dans le Darfour septentrional, 58 000 personnes sont entrées au Tchad au cours du seul mois d'octobre, ce qui porte le nombre total de nouveaux arrivants dans l'est du Tchad à plus de 710 000. Et depuis le début de la crise, plus de 836 000 personnes sont arrivées au Soudan du Sud en provenance du Soudan, dont plus de 644 000 réfugiés rentrant au pays, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Ce conflit n'a pas seulement provoqué une importante crise de déplacement, il a également déclenché une grave crise de la faim qui touche des millions de personnes dans tout le Soudan. Selon la dernière analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, effectuée en juin, plus de 750 000 personnes étaient confrontées aux niveaux les plus élevés d'insécurité alimentaire et à des conditions comparables à celles d'une famine. Au cours de la période qui s'est écoulée depuis le précédent rapport, nous avons été témoins de nouveaux déplacements, d'entraves persistantes à l'accès humanitaire et d'une intensification du conflit dans plusieurs régions. Il s'agit notamment des États de Gazira, de Khartoum, de Sennar et du Darfour septentrional, qui connaissaient déjà des niveaux d'insécurité alimentaire aiguë parmi les plus élevés du pays. Dans le Darfour septentrional, les combats à El-Fasher et dans ses environs continuent de s'intensifier et de bloquer l'acheminement de l'aide dans la région. Il s'agit d'une zone qui comprend le camp de déplacés de Zamzam, où, comme les membres du Conseil le savent, la famine a été confirmée en juillet. Un récent dépistage nutritionnel à Zamzam a révélé une aggravation de la malnutrition, qui menace la vie de milliers d'enfants. Environ 34 % des enfants souffrent de malnutrition, dont 10 % de malnutrition sévère. Et nous constatons maintenant des signes inquiétants selon lesquels l'aggravation de l'insécurité alimentaire s'étend à d'autres régions, avec des informations ces dernières semaines faisant état de niveaux particulièrement alarmants de faim dans le Kordofan méridional.

Je ne soulignerai jamais assez à quel point la situation est grave. Les hostilités et la violence ont coûté la vie à des milliers de personnes au Soudan. La faim, la malnutrition et les maladies risquent de coûter la vie à

des centaines de milliers de personnes supplémentaires. La communauté internationale doit prendre au sérieux ce qu'il se passe au Soudan et prendre des mesures de toute urgence pour y remédier. Elle doit notamment garantir immédiatement une amélioration de l'accès humanitaire.

Les organisations humanitaires sont toujours loin de pouvoir venir en aide à la grande majorité des personnes vivant dans les zones de tension du pays à l'échelle nécessaire. Certaines zones sont complètement coupées du monde ; d'autres ne peuvent être atteintes qu'après avoir suivi des procédures compliquées qui retardent et entravent les livraisons. L'ouverture du point de passage d'Adré, à la frontière avec le Tchad, au mois d'août, a constitué une importante bouée de sauvetage pour les populations des régions qu'il dessert. Au cours des trois derniers mois, plus de 300 camions d'aide sont entrés au Soudan par le point de passage d'Adré, transportant diverses formes d'assistance pour plus de 1,3 million de personnes. L'état des routes s'améliorant avec la fin de la saison des pluies, des camions transportant des produits alimentaires et nutritionnels sont actuellement en route depuis le point de passage d'Adré vers le camp de Zamzam. Il est donc absolument impératif que ce point de passage reste ouvert aux fournitures et au personnel humanitaires aussi longtemps que nécessaire.

Mais nous devons aussi être clairs sur le fait que le point de passage d'Adré ne suffit pas à lui seul. Bien que le passage de Tine soit devenu praticable avec la fin de la saison des pluies, l'intensification des combats le long de l'itinéraire au cours des dernières semaines a rendu difficile la poursuite de l'acheminement des fournitures et des déplacements du personnel. De plus, notre capacité d'accéder à des zones clefs où les besoins sont particulièrement importants à travers les lignes de conflit depuis Port-Soudan reste considérablement limitée. Nous avons besoin de toute urgence que les parties garantissent la circulation sûre, rapide et sans entrave des secours et du personnel humanitaire par tous les itinéraires disponibles, avec la plus grande souplesse possible. Nous avons besoin que les parties facilitent nos efforts pour rétablir les plateformes interorganisations dans des zones clefs, notamment à Zalingei, dans le Darfour central, et à Kadougli, dans le Kordofan méridional. C'est absolument indispensable pour intensifier la distribution de l'aide et rétablir les liens avec les partenaires locaux et les communautés en première ligne de la riposte. Nous appelons à la conclusion d'accords sur l'instauration de pauses humanitaires afin de faciliter l'acheminement de l'aide vers les zones d'hostilités actives et les déplacements volontaires des civils hors de ces zones. En bref, nous appelons les

parties à faire en sorte que leur engagement, maintes fois répété, à respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire se traduise en une amélioration radicale sur le terrain.

Nous sommes profondément préoccupés par la trajectoire très inquiétante que prend ce conflit. Alors qu'il a déjà causé d'atroces souffrances, les conditions sont réunies pour qu'il fasse un nombre exponentiel de victimes. Nous appelons le Conseil de sécurité et tous les États Membres ayant une influence à prendre immédiatement des mesures sans restriction pour remédier à cette situation.

La première priorité, comme l'a clairement dit le Secrétaire général, est de protéger les civils, notamment en mettant en œuvre les recommandations formulées dans son rapport (S/2024/759) au Conseil.

Deuxièmement, il y a lieu de faciliter l'accès humanitaire par toutes les voies nécessaires.

Troisièmement, nous avons besoin d'un appui financier continu et souple, afin que les organisations humanitaires soient en mesure de fournir une aide d'urgence là où elles le peuvent et d'intensifier l'intervention à l'intérieur du Soudan et dans les pays voisins.

Et enfin, comme toujours, nous demandons que des mesures urgentes soient prises pour mettre fin aux combats et garantir la paix dont le Soudan a désespérément besoin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Rajasingham de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Ahmadi.

M^{me} Ahmadi (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser au Conseil aujourd'hui. Nous remercions tout particulièrement l'Ambassadrice Woodward et le Sous-Secrétaire Lord Collins d'avoir organisé cette importante séance d'information.

C'est dans la souffrance et l'urgence que je m'adresse aux membres du Conseil, en les appelant à soutenir le peuple soudanais en cette période de désespoir et de besoin extrême. Aujourd'hui, plus de 18 mois se sont écoulés, et le nombre de morts et l'ampleur des destructions augmentent chaque jour, portant la souffrance des civils à un point de non-retour.

Les derniers mois ont été les plus meurtriers depuis le début de la guerre, en particulier dans des régions comme El-Fasher et Gazira, où les massacres sont légion.

Des informations font état de massacres, de viols collectifs, de bombardements aveugles menés contre les civils par les Forces d'appui rapide et de bombardements aériens effectués par les Forces armées soudanaises. Les attaques dirigées contre la société civile et les intervenants locaux se sont fortement intensifiées, et les experts qui surveillent la situation mettent en garde contre l'imminence d'atrocités criminelles et le risque bien réel de génocide à El-Fasher, au Darfour. La menace de famine s'accroît, étant donné que les deux parties utilisent la famine comme arme de guerre, les Forces d'appui rapide ayant notamment recours à la tactique de la terre brûlée, comme en témoignent les attaques persistantes à El-Fasher et l'incendie récent de plus de 40 villages dans le Darfour septentrional.

Les Forces d'appui rapide se livrent à des viols généralisés et à des actes de violence meurtrière à un rythme alarmant. À Gazira, les deux dernières semaines ont été marquées par des atrocités sans nom infligées aux civils. Les témoignages choquants des habitants confirment que la brutalité des viols a malheureusement contraint plus de 130 femmes à commettre, dans un geste sans précédent, un suicide collectif pour ne plus subir d'autres violences sexuelles. Cela ne devrait pas, et ne doit pas, être la réalité dans un monde régi par le droit international, conçu pour protéger les civils.

Je me félicite du récent rapport présenté par le Secrétaire général (S/2024/759) au Conseil de sécurité concernant les moyens d'assurer la protection des civils. Bien que le rapport soit exhaustif en ce qui concerne les points abordés, les préoccupations soulevées par la crise et les options présentées, j'ai le regret de constater qu'il ne reconnaît pas l'importance que revêt le déploiement de forces de protection des civils, puisqu'il affirme que le déploiement d'une force de maintien de la paix ne sera pas couronné de succès si la paix n'est pas rétablie au Soudan. Je ne partage pas cet avis. Le Secrétaire général conviendra avec moi que, dans une situation comme celle du Soudan, où les civils meurent en masse et où les parties belligérantes ne sont pas disposées à faire marche arrière ou à mettre fin aux souffrances, les autres options qui ont été présentées, telles que l'appui aux efforts humanitaires menés au niveau local, sont excellentes, mais elles ne sauraient être efficaces ou viables sans la protection des civils et une forte présence de l'ONU sur le terrain au Soudan.

La nature et l'ampleur des crimes sont indescriptibles. Des attaques similaires à celles qui ont eu lieu à Geneina l'année dernière ont été menées dans plusieurs villes et maintenant à El-Fasher, en prenant précisément

pour cible les villes occupées par une majorité de tribus africaines autochtones. Cela démontre que les attaques des Forces d'appui rapide sont perpétrées dans le but de procéder à une extermination fondée sur l'appartenance ethnique, en commençant généralement par le pillage des sites de stockage de nourriture, la destruction des marchés et des hôpitaux, le vol du bétail et des véhicules et le pillage des habitations civiles. Ces attaques ont contraint les populations à fuir dans des zones désertiques et des endroits dépourvus de toute aide, où il est devenu pratiquement impossible de survivre.

De toute évidence, la nature et l'ampleur de la crise et des attaques rappellent les attaques génocidaires de 2003, mais cette fois-ci, les attaques sont plus meurtrières. Pourquoi ? Les Janjaoud, qui se déplaçaient autrefois à dos de chameau ou de cheval, sont aujourd'hui des milices en tenue qui disposent de Land Cruisers équipés de mitrailleuses, d'armes et de technologies de pointe. Les anciennes milices arabes sont devenues des forces multinationales bien établies, appuyées par les pays riches en pétrole de la région et par des alliés internationaux. Une autre différence réside dans le fait qu'à l'époque, les attaques avaient lieu dans des villages isolés et que les habitants se réfugiaient dans les villes, où ils pouvaient être accueillis et aidés par les résidents en attendant l'arrivée de l'aide humanitaire. Aujourd'hui, ces villes sont devenues les cibles privilégiées de la milice rebelle des Forces d'appui rapide. En conséquence, les personnes rescapées sont confrontées à deux choix sinistres : rester et se faire tuer ou fuir et subir la famine. Dans les deux cas, elles meurent, mais la différence est qu'elles meurent en silence.

Il convient de noter qu'avant cette crise, le Darfour accueillait déjà 122 camps de déplacés, où 3 millions de personnes résident depuis plus de 20 ans. Elles ne peuvent toujours pas rentrer chez elles, étant donné que leurs terres ont été volées et leurs agresseurs restent impunis. L'inaction de la communauté internationale au Darfour légitime indirectement le massacre et l'extermination de la population africaine autochtone du Soudan. C'est pourquoi nous avons besoin de toute urgence de l'aide du Conseil et que nous devons faire de la protection des civils au Soudan une priorité.

Une autre question que je voudrais aborder est celle du récit et de la déformation du récit relatif à la crise. Depuis le début de cette guerre, les tendances sont extrêmement préoccupantes. De toute évidence, la crise au Soudan n'est pas une guerre civile ou un conflit traditionnel, comme on la décrit souvent. C'est le résultat des atrocités persistantes commises au Darfour il y a 20 ans,

qui ont détruit la vie et les moyens de subsistance de la population. Elle est le fruit d'une politique systémique et délibérée qui se caractérise par des atrocités de masse commises par les puissants contre les impuissants, sur la base de l'appartenance ethnique. La seule différence est qu'elle évolue ; les acteurs ont beau changer, les stratégies, les tactiques et les victimes restent les mêmes : il s'agit d'une campagne d'attaques génocidaires sur fond de politique de la terre brûlée.

Mais le problème réside dans la manière dont nous percevons la crise et dont nous en parlons souvent. Le récit utilisé rend rarement compte de la gravité des crimes. Nous estimons qu'il est impératif d'utiliser des récits précis qui rendent compte de l'étendue et de l'ampleur des crimes perpétrés sur le terrain aujourd'hui. Qualifier à tort la crise de guerre civile ou de simple conflit n'est peut-être qu'une banale déformation rhétorique ou grammaticale, mais les conséquences peuvent être mortelles. En vertu du droit international, il est particulièrement important de désigner les actions de manière précise, car l'utilisation de termes exacts permet de déterminer quels sont les mécanismes et les stratégies nécessaires pour apporter une réponse adéquate.

La situation actuelle à El-Fasher rappelle les horribles massacres perpétrés à Geneina, qui ont déshumanisé l'ensemble de la population. Les membres du Conseil se souviendront peut-être qu'en juin de l'année dernière, des millions de personnes à travers le monde ont regardé, incrédules, des vidéos montrant des meurtres sauvages et la dégradation de cadavres à Geneina, tandis que la milice des Forces d'appui rapide, ainsi que leurs proches civils, étaient vus en train de jubiler, déclarant avec joie : « Nous avons maintenant libéré la terre des *abeed* », un mot arabe signifiant « esclaves ». Les Forces d'appui rapide ont déclaré que ce territoire ne s'appellerait plus Dar Massalit, mais Dar Arab.

Jamais, de notre vivant ou de celui de nos prédeceurs, nous n'avons vu des criminels tellement sûrs d'eux qu'ils consignent leurs crimes et s'en vantent, pensant qu'ils ne seront pas tenus d'en répondre. Nous n'aurions jamais pensé être témoins de telles atrocités, commises avec tant de brutalité sous les yeux du monde entier.

Nous observons maintenant des tactiques similaires à El-Fasher. Des attaques précises sont orchestrées, non pas dans les quartiers généraux militaires, mais principalement contre les résidents et les personnes déplacées. C'est le camp Abou Chok, à El-Fasher, qui a été le plus lourdement bombardé, les victimes étant principalement des femmes et des enfants. Tous les hôpitaux d'El-Fasher ont également été attaqués et bombardés, y compris les

maternités et les petits dispensaires de quartier, qui accueillent chacun des centaines de patients.

Alors que rien n'est fait pour empêcher la poursuite de ces atrocités passées et présentes et que la population a fait preuve d'une résilience exceptionnelle, les survivants commencent à perdre lentement espoir. Leur résilience s'estompe progressivement et le nombre de suicides a explosé, en particulier chez les femmes et les jeunes hommes. En témoigne le récent suicide collectif à Gazira, motivé par la perte d'espoir, le sentiment d'abandon, l'impunité et, surtout, le non-respect des lois internationales, non seulement par les parties belligérantes, mais aussi, parfois, par des personnes de bonne volonté telles que les représentants d'États Membres qui disposent des outils nécessaires mais ne les ont pas encore utilisés pour mettre fin à ces souffrances catastrophiques. J'en appelle au Conseil – et le peuple soudanais compte sur lui – pour qu'il prenne des mesures concrètes susceptibles de rassurer les Soudanaises et les Soudanais afin qu'ils ne perdent pas espoir dans les institutions internationales et régionales.

Depuis plus d'un an, le nombre de victimes civiles augmente à un rythme alarmant, mais le monde ne réagit pas. Il y a neuf mois, un rapport de Médecins sans frontières a confirmé qu'un enfant mourait toutes les deux heures dans le camp de Zamzam. Un rapport du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan a suscité de graves préoccupations. La Mission internationale indépendante d'établissement des faits pour le Soudan s'est fait l'écho de l'avertissement dont nous parlons depuis un an.

La situation est devenue insupportable pour les habitants du Soudan, mais ils n'ont pas d'autre choix. Je demande aux membres du Conseil de penser un instant, au-delà de la politique, à ceux qui meurent en silence. Ce sont des personnes ; ce ne sont pas des chiffres ; ce sont des mères, des épouses, des filles, des frères, des sœurs, des tantes, des oncles et des enfants innocents. Je sais que les membres du Conseil le comprennent. Nous avons tous des parents et des proches auxquels nous sommes profondément attachés, que Dieu les protège. Je voudrais que les membres du Conseil essaient de se mettre à ma place et d'imaginer le courage qu'il faut pour faire entendre sa voix jour après jour sans apercevoir la fin du tunnel. En m'adressant au Conseil aujourd'hui, je garde espoir et confiance, et je compte sur la confiance que cette institution a accordée à chaque membre du Conseil. Je demande instamment au Conseil de se montrer à la hauteur de cet espoir et des espoirs de millions de personnes en appliquant les lois internationales au Soudan afin de sauver des vies.

Un autre danger que nous avons remarqué, confirmé par des informations crédibles, est que les Forces d'appui rapide recrutent des forces multinationales. Bien que la plupart de leurs membres soient recrutés localement, les Forces d'appui rapide recrutent également des forces dans près de sept pays voisins.

Compte tenu de la circulation sans restriction d'armes et de l'histoire du terrorisme au Soudan et dans la région de l'Afrique de l'Ouest, ces milices temporaires au Soudan, si rien n'est fait, pourraient devenir des forces extrémistes régionales, que les acteurs internationaux et régionaux seront contraints d'affronter à un moment donné, mais il sera alors trop tard. Cela doit également servir de rappel et d'appel à l'Union africaine concernant l'importance du rôle qui lui revient dans la lutte contre la crise au Soudan. La crise au Soudan n'est pas seulement une question soudanaise, mais plutôt une catastrophe régionale et mondiale qui nécessite les efforts collectifs des acteurs régionaux et internationaux si l'on veut y mettre un terme.

Le règlement des crises qui touchent le Soudan nécessite de mettre en place une approche adéquate. Malgré les crises de longue date, les atrocités et les crimes internationaux graves commis au Soudan, la communauté internationale continue d'utiliser des mécanismes traditionnels de règlement des conflits, qui permettent toujours aux auteurs de crimes de dicter l'issue du processus. Cette approche n'est ni efficace ni adaptée pour mettre fin aux crises ou parvenir à une solution durable.

Face au génocide et aux atrocités sans nom, nous estimons que pour remédier à la crise au Soudan, il faut adopter une approche axée sur la prévention des atrocités qui met l'accent sur la protection des civils et l'acheminement urgent d'une aide humanitaire vitale. Il faut ensuite que les responsables des crimes internationaux les plus graves répondent de leurs actes, ce qui créera un environnement propice à un règlement pacifique et inclusif et à la transformation du Soudan.

Je conjure le Conseil de prendre au sérieux la crise au Soudan et l'urgence que revêt la protection des civils, et je lui demande d'agir. J'implore le Conseil de prendre plusieurs mesures. Le Conseil de sécurité doit rapidement autoriser et déployer des forces des Nations Unies dotées d'un mandat robuste et assurer une forte présence des Nations Unies sur le terrain au Soudan, l'accent étant mis en particulier sur la frontière du Darfour et les zones habitées par les personnes les plus vulnérables, telles que les camps de déplacés. Le Conseil doit faire pression sur les parties belligérantes et les obliger à autoriser un accès

humanitaire sans entrave au Soudan, en particulier au Darfour et à Gazira, afin d'atteindre toutes les personnes dans le besoin. Le Conseil doit créer des mécanismes dynamiques d'acheminement de l'aide qui comprennent des livraisons transfrontalières et des largages aériens via le point de passage de Tine. Les aéroports d'El-Fasher au Darfour, de Kadougli au Kordofan méridional et d'El-Obeid peuvent être utilisés. Il faut également faire pression sur les belligérants pour qu'ils permettent l'acheminement de l'aide de Port-Soudan vers le centre du pays et jusqu'à Kosti.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Ahmadi de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Sous-Secrétaire d'État parlementaire au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni.

Je tiens tout d'abord à remercier les intervenants : la Secrétaire générale adjointe, le Directeur Rajasingham et, bien sûr, M^{me} Niemat Ahmadi, Présidente du Darfur Women Action Group.

Dix-huit mois de conflit au Soudan ont eu des conséquences dévastatrices pour les civils. Près de 19 000 personnes ont été tuées et le nombre de blessés s'élève à 33 000. Ces chiffres et les souffrances qu'ils masquent sont inacceptables. L'ONU a signalé que des viols massifs, des actes de torture, la destruction de moyens de subsistance et des assassinats à caractère ethnique sont perpetrés à grande échelle.

Je remercie le Secrétaire général de ses recommandations sur la protection des civils, formulées en application de la résolution 2736 (2024). Le message général est clair : le moyen le plus efficace de protéger les civils est la cessation immédiate des hostilités. Les efforts en ce sens se poursuivent. Nous devons apporter notre plein soutien à l'ONU dans son rôle de médiateuse entre les parties, et nous appelons les parties à participer de bonne foi à ce processus.

Mais les 18 derniers mois ont également montré que nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre un cessez-le-feu. Nous devons agir maintenant, et ces recommandations constituent une avancée vers le renforcement des mesures visant à protéger les civils. Il nous appartient maintenant, en tant qu'États, société civile et membres du système des Nations Unies, de réfléchir à la manière de procéder. Pour réussir, nous devons faire face au contexte auquel nous sommes confrontés, plutôt qu'à celui que nous voudrions ou aimerions voir.

Je constate, d'après l'évaluation du Secrétaire général, que les conditions ne sont pas actuellement réunies pour permettre le déploiement d'une force des Nations Unies chargée de protéger les civils au Soudan. Nous devons continuer de suivre l'évolution de la situation, tout en gardant à l'esprit que le déploiement des forces des Nations Unies n'est qu'un levier parmi d'autres. Nous pouvons tous constater que les parties belligérantes n'ont pas respecté les engagements qu'elles avaient pris dans la Déclaration de Djedda de protéger les civils et de permettre un accès humanitaire sans entrave. Je les invite à mettre en place un mécanisme de conformité solide et transparent afin de garantir que leurs engagements se traduisent par des résultats tangibles sur le terrain. Elles peuvent y parvenir, notamment grâce à l'appui fourni par l'ONU.

De nombreux civils souffrent à cause de la violence directe, mais beaucoup d'autres souffrent parce qu'ils sont affamés et que les belligérants les empêchent délibérément d'obtenir une aide vitale. Je soutiens fermement la recommandation du Secrétaire général selon laquelle les parties doivent convenir d'instaurer des pauses humanitaires pour permettre le passage en toute sécurité des civils et faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire. Le risque de fermeture du point de passage d'Adré suscite de graves préoccupations. Cela mettrait en danger des millions de civils supplémentaires. La crise exige des approches adaptables. Des citoyens ordinaires se sont mobilisés et ont pris des risques inimaginables pour protéger leurs communautés, en créant des salles d'intervention d'urgence et d'autres groupes d'entraide. La communauté internationale doit répondre à l'appel du Secrétaire général et réfléchir à la manière dont nous pouvons renforcer notre appui à ces efforts locaux. Pour cela, il faut que les parties au conflit soutiennent des cessez-le-feu locaux susceptibles d'être élargis et des mesures de réduction de la violence. J'exhorté tous les États Membres, les organisations de la société civile et les parties prenantes à s'inspirer des recommandations du Secrétaire général pour intensifier l'action internationale coordonnée visant à protéger la population soudanaise.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Bendjama (Algérie) (parle en anglais) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Mozambique, la Sierra Leone et mon pays, l'Algérie, ainsi que du Guyana.

Nous tenons tout d'abord à remercier le Royaume-Uni d'avoir organisé cette séance importante et exprimer notre gratitude à la Secrétaire générale adjointe, Mme Rosemary DiCarlo, et au Directeur de la Division de la Coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M. Ramesh Rajasingham, pour leurs exposés. Nous avons écouté attentivement Mme Niemat Ahmadi et la remercions de son exposé. Nous saluons la participation du Représentant permanent du Soudan à la présente séance.

À l'heure où nous parlons, la situation au Soudan continue de se détériorer. Elle est marquée par des conséquences humanitaires catastrophiques pour les civils innocents, qui paient un lourd tribut à ce conflit meurtrier. Chaque jour, des femmes, des filles et des enfants sont la cible d'atrocités innommables. Les récents événements survenus dans l'État de Gazira constituent un nouvel épisode sombre. Pourtant, malgré la situation préoccupante sur le terrain, la communauté internationale n'a pas été en mesure de faire avancer les efforts de paix, en dépit de nos multiples appels et décisions. Cela étant, nous gardons l'espoir que les initiatives et les réunions prévues par l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan, M. Ramtane Lamamra, et l'Union africaine, qui s'appuient sur le processus de Djedda, porteront leurs fruits.

Dans l'intervalle, la protection des civils doit rester notre priorité et, à cet égard, nous voudrions souligner les points suivants.

Premièrement, nous appelons les parties à convenir d'un cessez-le-feu sans plus attendre, afin de jeter les bases d'un véritable processus politique et de garantir la protection des civils au Soudan. L'obtention d'un cessez-le-feu, au niveau local ou national, exige que les parties fassent preuve d'une forte volonté politique. Cette volonté pourrait être nourrie par de petites avancées et des initiatives de renforcement de la confiance. Par conséquent, l'organisation d'un deuxième cycle des pourparlers indirects, qui se sont tenus à Genève en juillet, pourrait constituer un cadre utile pour instaurer la confiance entre les parties.

Deuxièmement, il est primordial de donner toutes les chances de succès aux efforts de paix, en tenant compte de la dynamique et des réalités sur le terrain. Tout effort déployé par le Conseil pour appuyer la protection des civils devra préserver la validité des efforts de paix en cours et la dynamique qu'ils pourraient créer pour amener les parties à la table des négociations. Les démarches à cet égard devront être entreprises avec sagesse et, j'insiste, en coordination avec les processus en cours.

Troisièmement, la protection des civils dans les circonstances actuelles nécessite une amélioration de la situation humanitaire. Si nous saluons les mesures adoptées récemment par le Gouvernement soudanais, en particulier la décision, prise en consultation avec d'autres acteurs soudanais, d'autoriser les opérations aériennes humanitaires dans le Kordofan méridional, nous soulignons l'importance de maintenir ces mesures afin de garantir que l'aide internationale peut atteindre toutes les populations touchées. Nous appelons la communauté internationale à continuer d'accroître son soutien au plan de réponse humanitaire et aux efforts du Gouvernement soudanais pour remédier à la situation épouvantable sur le terrain. Alors que le système de santé est à peine en état de fonctionner, les structures nationales sont confrontées à des difficultés de taille, notamment des épidémies de choléra et de dengue, ainsi qu'à un nombre croissant de personnes déplacées, en particulier à la suite des derniers assauts menés par les Forces d'appui rapide dans l'État de Gazira.

Quatrièmement, nous devons insister sur l'application du principe de responsabilité afin de répondre plus efficacement aux violations du droit international et du droit international humanitaire. Dans ce contexte, nous demandons aux Forces d'appui rapide de cesser leur offensive contre El-Fasher et l'État de Gazira, et de respecter le droit international humanitaire et les principes des droits humains. À cet égard, nous sommes vivement préoccupés par le fait que ces forces ne respectent pas le moindre code de conduite. Nous saisissons cette occasion pour appeler une nouvelle fois les acteurs extérieurs à s'abstenir d'alimenter le conflit et à respecter le droit international. L'ingérence étrangère persistante dans le conflit soudanais pourrait constituer l'un des principaux facteurs responsables de l'échec de tous les efforts de paix.

Pour terminer, il est impératif que nous apportions notre soutien à toutes les initiatives de paix fondées sur des efforts de bonne foi et le droit international aux niveaux régional et international. La coordination de ces efforts doit rester notre objectif commun, tout en préservant le rôle central de l'ONU et de l'Union africaine. Nous appelons de nouveau les parties soudanaises à placer les intérêts de leur nation au-dessus de toute autre considération.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, le Directeur Rajasingham et M^{me} Ahmadi de leurs exposés instructifs, qui donnent à réfléchir.

Malheureusement, les appels à une cessation immédiate des hostilités lancés avec insistance par le Conseil de sécurité et la communauté internationale aux deux parties belligérantes au Soudan sont restés lettre morte. En revanche, nous sommes témoins de l'intensification des combats à travers le pays et avons reçu récemment des informations crédibles faisant état d'une forte augmentation des violences ethniques commises par les Forces d'appui rapide à El-Fasher et dans ses environs. Pour le bien des civils au Soudan, qui sont les premières victimes du conflit, nous devons agir immédiatement afin de les protéger.

À cette fin, je voudrais formuler les observations suivantes.

Premièrement, la cessation immédiate de l'ingérence extérieure motivée par les intérêts des acteurs régionaux et internationaux est indispensable pour mettre fin aux hostilités au Soudan. Compte tenu du refus persistant des parties belligérantes soudanaises de participer de bonne foi à des négociations directes en vue d'un accord de cessez-le-feu, il est crucial que les acteurs régionaux et internationaux susceptibles d'influer sur les calculs stratégiques des deux belligérants soudanais collaborent pour trouver un moyen de faire évoluer le paysage du conflit. En coordonnant leurs efforts diplomatiques, ces acteurs contribueront à ramener les deux parties à la table des négociations. Nous appelons l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan à poursuivre le dialogue avec ces acteurs afin d'avancer vers cet objectif.

Deuxièmement, il faut mettre en œuvre sans plus attendre toutes les mesures possibles pour protéger les civils sur le terrain. En particulier, l'interruption des services de télécommunications, notamment la coupure généralisée d'Internet, compromet gravement la capacité des civils à faire face aux répercussions du conflit, ainsi que celle des travailleurs humanitaires à fournir des services essentiels. Nous condamnons fermement les attaques illégales menées par les parties belligérantes contre les infrastructures de télécommunications, et les exhortons à assurer la continuité des services de télécommunications afin que les civils puissent accéder à l'aide d'urgence et prendre les mesures nécessaires pour garantir leur protection.

Troisièmement, il demeure indispensable de maintenir l'aide humanitaire pour répondre aux besoins immenses du Soudan. Au vu des contraintes financières actuelles, nous devons nous concentrer sur les méthodes d'acheminement les plus efficientes. C'est pourquoi nous exhortons les autorités soudanaises à maintenir ouvert le poste-frontière d'Adré, qui offre les conditions les plus

favorables à l'acheminement de l'aide humanitaire par rapport à d'autres itinéraires. En outre, nous demandons à toutes les parties belligérantes de veiller à ce que les organisations humanitaires locales et internationales bénéficient d'un accès humanitaire sûr et sans entrave pour atteindre les personnes dans le besoin.

Quatrièmement, le Conseil de sécurité doit veiller à ce que le régime de sanctions continue d'être adapté à l'évolution de la situation sur le terrain. À cet égard, nous nous félicitons des progrès notables réalisés récemment par le Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, que nous présidons, qui a mis à jour sa liste de sanctions pour la première fois en 18 ans en y ajoutant deux commandants des Forces d'appui rapide impliqués dans des violences ethniques. Nous encourageons les États Membres à appuyer et à faciliter le travail du Groupe d'experts afin d'assurer un suivi efficace des sanctions et d'identifier d'autres personnes ou entités qui répondent aux critères d'inscription sur la liste.

Pour terminer, la catastrophe humanitaire au Soudan, qui dure depuis plus d'un an et demi, est une tragédie insensée qui est le fait de belligérants cherchant à exercer une domination militaire au prix de lourdes conséquences pour leur population et qui est alimentée par l'appui étranger dont bénéficient les deux parties. La communauté internationale doit agir avec détermination pour mettre fin au conflit, et nous sommes prêts à contribuer de manière constructive aux efforts déployés par le Conseil de sécurité à cet égard.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et le Directeur Rajasingham de leurs exposés. Je tiens également à remercier chaleureusement M^{me} Niemat Ahmadi de son exposé clair et très poignant, portant la voix de tous les civils soudanais qui ne peuvent se faire entendre et nous présentant de manière très concrète les souffrances de la population de ce pays. Je la remercie également de ses recommandations.

Aujourd'hui, nous ne lancerons pas de nouveaux appels ni ne présenterons de nouvelles idées. Au lieu de cela, nous répétons, avec une urgence renouvelée, la demande que nous, membres du Conseil de sécurité, la communauté internationale dans son ensemble et, surtout, le peuple soudanais lui-même, ont déjà formulée à maintes reprises. Aux parties belligérantes, nous renouvelons notre appel à faire taire les armes, à œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu durable, à respecter les engagements pris en matière de protection des civils, notamment ceux énoncés dans la

Déclaration de Djedda, à assurer un accès humanitaire sans entrave et à garantir la dignité du peuple soudanais.

Comme viennent de nous le dire les intervenants, les deux parties au conflit n'ont pas honoré leurs engagements malgré leurs promesses. Nous réaffirmons que toutes les parties concernées doivent respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et honorer les engagements pris, comme nous l'avons déjà mentionné, dans la Déclaration de Djedda. À cet égard, il y a lieu d'étudier sérieusement la possibilité de mettre en place un mécanisme de conformité afin de veiller à ce que les engagements soient mis en œuvre sur le terrain. Nous réaffirmons que le respect du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, y compris l'embargo sur les armes, n'est pas facultatif, mais obligatoire. Nous saluons la décision de rouvrir le poste-frontière d'Adré, ainsi que d'ouvrir de nouveaux itinéraires et d'autoriser des vols humanitaires, afin d'acheminer une aide d'urgence. Il faut poursuivre dans cette voie, en élargissant encore l'accès afin que la nourriture, les ressources médicales et l'eau potable parviennent aux personnes qui en ont besoin, sans obstruction ni retard. Nous saluons le dévouement de l'équipe de pays des Nations Unies, des acteurs humanitaires et des organisations locales, en particulier les salles d'intervention d'urgence au niveau local. Le conflit a plongé les civils dans une réalité dévastatrice et, comme les intervenants l'ont signalé, une réalité plus terrible encore pour les femmes et les filles, provoquant une crise humanitaire synonyme de déplacements massifs de population, de famine et de souffrances : un sinistre témoignage du lourd tribut payé à la guerre.

L'insécurité alimentaire aiguë a atteint une ampleur inégalée. La nourriture ne doit pas être employée comme arme ; elle ne doit jamais être utilisée pour aggraver les souffrances des civils. Ces agissements constituent une violation flagrante du droit international, qui condamne sans ambiguïté l'utilisation de la famine comme méthode de guerre, et ils sont en contradiction flagrante avec les valeurs les plus fondamentales de l'humanité.

L'ampleur et la barbarie des atteintes aux droits humains et des violations du droit international humanitaire qui sont signalées, notamment le recours condamnable à la violence sexuelle liée au conflit, qui peuvent constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, sont absolument épouvantables. Ces violations doivent faire l'objet d'une enquête afin que les auteurs rendent des comptes et que justice soit rendue aux victimes et aux personnes rescapées.

Nous exigeons à nouveau que les Forces d'appui rapide et les milices qui leur sont alliées mettent fin au siège d'El-Fasher et aux attaques de grande envergure menées dans tout le Soudan. Nous continuons également à demander avec détermination aux Forces armées soudanaises de mettre fin aux bombardements aériens aveugles, qui ont des effets désastreux sur les civils et les infrastructures civiles.

Aujourd'hui, nous renouvelons notre appel à la paix, ultime bouclier contre la violence et garantie essentielle de la sécurité des civils. Nous nous félicitons des recommandations du Secrétaire général en faveur de la protection des civils, qui devraient contribuer à guider notre riposte à cette crise inhumaine. Nous considérons ces recommandations, ainsi que les appels lancés aujourd'hui par les intervenants, comme un appel clair à une action unifiée qui donne la priorité au bien-être des civils. Nous encourageons l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan, M. Lamamra, à poursuivre ses précieux efforts de médiation, en engageant activement toutes les parties à promouvoir le dialogue. Il peut compter sur notre plein appui.

Mme Ahmadi a dit que les civils mouraient en silence. Le Conseil de sécurité ne doit pas rester silencieux face à ces atrocités qui se poursuivent au Soudan. La Slovénie demeure déterminée à se mobiliser de manière constructive en faveur de l'adoption rapide d'un projet de résolution du Conseil pour mettre en œuvre des recommandations concrètes. Nous sommes prêts à travailler en étroite collaboration avec tous les membres du Conseil pour trouver une solution qui donne la priorité à la protection des civils, à l'accès humanitaire et à la dignité de tous les Soudanais.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (parle en espagnol) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Mme DiCarlo, et le Directeur Rajasingham de leurs exposés, ainsi que la représentante de la société civile, Mme Ahmadi, de son témoignage.

Je salue la présence du Représentant permanent du Soudan dans cette salle.

La situation humanitaire au Soudan est sombre. Les parties au conflit ont commis des crimes odieux, dont la plupart sont imputables aux Forces d'appui rapide. L'augmentation du nombre de violations graves contre les enfants, notamment les meurtres, les mutilations, les violences sexuelles et le recrutement forcé, est particulièrement inquiétante. Les Conventions de Genève et les résolutions connexes du Conseil de sécurité obligent les parties à un conflit à protéger les civils et à respecter, sans

exception, les principes de proportionnalité, de distinction et de précaution. Elles les obligent à agir humainement.

L'inscription récente par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan de deux membres des Forces d'appui rapide sur la liste relative aux sanctions envoie un message clair d'unité en réponse aux crimes contre les civils et à l'escalade du conflit au Soudan.

Comme nous l'avons entendu, la guerre a plongé le pays et la région dans une grave crise de réfugiés, de déplacement et de la faim, qui touche de manière disproportionnée les femmes et les enfants. La déclaration de famine dans le camp de Zamzam est extrêmement inquiétante, tout comme le fait que plus de 50 % de la population se trouve dans des conditions précaires qui dépassent la phase de crise de l'insécurité alimentaire (phase 3 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire).

Face aux chiffres choquants qui placent une grande partie de la population dans une situation de crise humanitaire, le moins que l'on puisse attendre, c'est que les points de passage humanitaires, comme celui d'Adré, qui est le point d'accès le plus direct aux zones critiques, telles que Zamzam et El-Fasher, restent ouverts et ne soient pas entravés. Des couloirs humanitaires sécurisés doivent également être mis en place, conformément aux résolutions contraignantes du Conseil, telles que les résolutions 2730 (2024) et 2736 (2024).

Je répète quelque chose qui est devenu désespérant : les violations des droits humains, notamment les exécutions sommaires et les disparitions forcées, se poursuivent, malgré les déclarations contraires. Il est indispensable de briser le cycle de la violence et de l'impunité en veillant à ce que les responsables répondent de leurs actes.

Un cessez-le-feu immédiat est primordial pour protéger les civils et progresser vers une solution politique. L'ONU et l'Union africaine doivent jouer un rôle central dans la coordination des efforts de dialogue entre les parties au conflit, raison pour laquelle nous appuyons les efforts de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ainsi que l'action menée par l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan, M. Lamamra.

Le constat répété que la situation humanitaire au Soudan est l'une des plus graves au monde mérite une réponse unifiée de la part du Conseil de sécurité. C'est pourquoi ma délégation travaillera de manière constructive pour que le projet de résolution déposé par le Royaume-Uni et la Sierra Leone soit adopté rapidement.

Mme Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés Mme Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et M. Ramesh Rajasingham, Directeur de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Nous saluons la participation du Représentant permanent du Soudan, M. Al-Harith Idriss Al-Harith Mohamed, à la présente séance. Nous avons écouté attentivement la représentante de la société civile.

Malheureusement, le conflit armé au Soudan se prolonge. Plus de 18 mois se sont écoulés depuis le début de sa phase la plus meurtrière. Notre priorité, hier comme aujourd’hui, est une cessation rapide des hostilités. Toutefois, les efforts internationaux visant à régler le conflit s’essoufflent. Le seul accord conclu par les parties à ce jour est la Déclaration d’engagement de Djedda en faveur de la protection des civils du Soudan. Cependant, même cette déclaration n’a pas encore été mise en œuvre. Dans le même temps, compte tenu des graves conséquences du conflit sur le peuple soudanais et sur la situation socioéconomique et humanitaire, nous entendons périodiquement diverses propositions de règlement. Nombre de ces propositions n’ont pas grand-chose à voir avec la réalité et ressemblent davantage à un simulacre d’action.

Nous sommes convaincus qu’il n’y a aucun moyen de régler la situation sans procéder à une analyse approfondie des causes profondes du conflit, y compris les tentatives d’imposer des forces dites progressistes qui ne bénéficient pas de l’appui de la majorité des Soudanais et qui se sont révélées incapables de s’attaquer aux principales causes du conflit au moment où elles en avaient l’occasion. Il convient également de procéder à une évaluation objective de l’évolution des conditions de sécurité, du paysage politique, de l’état d’esprit de la population soudanaise et des approches régionales au cours des 18 derniers mois. Ce qui aurait pu fonctionner en mai 2023 a peu de chances de fonctionner aujourd’hui.

Actuellement, alors que l’unité du Soudan est gravement menacée, l’armée soudanaise est devenue l’épine dorsale des structures de l’État, et la population fuit vers les zones qu’elle contrôle à la recherche de protection. Il est essentiel d’appuyer les institutions publiques du pays, qui peuvent servir de base à un dialogue interethnique intersoudanais, dans lequel tous les groupes politiques et intercommunautaires et tous les dirigeants régionaux respectés, sans exception, peuvent décider ensemble de la voie à suivre vers le développement national.

Dans le même temps, tous les participants au dialogue doivent bénéficier de l’appui de l’ensemble du peuple soudanais et s’exprimer en son nom et dans son intérêt, plutôt qu’au nom de soutiens étrangers. Le dialogue doit tracer le contour de la structure des futures autorités du pays, qui soit acceptable pour toutes les parties prenantes, et notamment trouver une solution à la question clef de l’unification des Forces armées soudanaises.

La Fédération de Russie considère le Conseil souverain de transition comme la plus haute autorité légitime au Soudan. Nous voulons préserver son unité, son intégrité territoriale et sa souveraineté.

À cet égard, nous soutenons les efforts de M. Ramtane Lamamra, Envoyé personnel pour le Soudan, en vue de parvenir à la paix et à la stabilité au plus vite. Nous estimons que l’objectif de l’Envoyé personnel est d’unir les divers efforts de médiation régionaux et internationaux en ce qui concerne le Soudan. Nous lui souhaitons de parvenir à organiser des négociations avec les parties soudanaises, comme il le prévoit. Toutefois, nous ne jugeons pas opportun de promouvoir des négociations au sein d’autres instances en vue d’un règlement au Soudan, qui n’incluraient pas la participation du Gouvernement en exercice dans le pays et ne tiendraient pas compte de ses vues sur la recherche de solutions à cette crise.

Nous sommes convaincus que la levée de tous les sièges des Forces d’appui rapide et l’instauration d’un cessez-le-feu durable sont essentielles pour assurer une protection efficace des civils au Soudan. Toute mesure qui serait prise avant que ces conditions ne soient réunies, en particulier sans obtenir l’accord préalable du Gouvernement, ne donnera rien de concret. En particulier, nous estimons que les messages concernant la présence de soldats de la paix des Nations Unies ou africains sont inappropriés à ce stade. Comme le Secrétaire général le souligne à juste titre dans son rapport sur le recommandations en faveur de la protection des civils au Soudan (S/2024/759), les conditions en faveur d’une telle présence ne sont pas encore réunies. À l’heure actuelle, nous considérons ces appels comme du populisme flagrant, puisque personne ne peut répondre à la question de savoir dans quelles régions du pays ou à quelles fins ces soldats de la paix seraient déployés.

En outre, la demande en faveur d’une telle présence doit émaner exclusivement des dirigeants soudanais actuels. Dans le cas contraire, les efforts de maintien de la paix déployés durant la phase active de ce conflit interne de vaste portée géographique pourraient être voués à l’échec. La réalisation d’un tel scénario pourrait saper

définitivement la confiance du Soudan dans l'ONU, qui a été fortement ébranlée par les performances incohérentes de feu la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan.

Dans le même temps, comme nous l'avons mentionné précédemment, l'accord de Djedda est le seul accord existant. Nous estimons donc qu'il faut intensifier les travaux de mise en œuvre de cet accord, qui couvre les questions humanitaires, la protection des civils et la recherche d'une solution politique à la crise prolongée. Il faut garantir le respect de toutes les dispositions de l'accord, y compris le retrait des unités armées des zones peuplées.

La situation humanitaire au Soudan reste absolument désastreuse. Près des trois quarts des installations médicales ne sont pas opérationnelles, il n'y a pas assez de médicaments et les deux tiers de la population n'ont pas accès aux soins de santé. La propagation de maladies dangereuses a également été observée. L'incapacité à mettre en œuvre intégralement le plan de réponse humanitaire du pays, qui est financé à hauteur de moins des deux tiers, reste très problématique. Nous tenons à assurer les Soudanais de notre solidarité en vue de surmonter l'épreuve qu'ils traversent. Nous fournissons une aide dans la mesure de nos moyens, et nous savons que de nombreux autres pays, en dépit de leurs propres difficultés, trouvent également des moyens de fournir une assistance.

Le Gouvernement soudanais prend également les mesures nécessaires pour que l'aide parvienne à la population. La décision a été prise d'ouvrir plusieurs points de passage terrestres, aériens et maritimes afin d'acheminer l'aide humanitaire dans tout le pays, y compris le point de passage de la frontière avec le Tchad à Adré. Nous sommes convaincus que ce point de passage peut tout à fait continuer de fonctionner efficacement si les représentants des organismes humanitaires travaillant au Soudan, à commencer par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, peuvent mettre en œuvre les mesures proposées par Port-Soudan, y compris la présence des autorités sur le terrain et la mise à disposition de matériel spécial.

Nous considérons comme déplacé tout commentaire des travailleurs humanitaires selon lequel ces plans sont irréalisables en raison du manque de coopération du Gouvernement soudanais. Un certain nombre de pays du monde arabo-musulman ont prouvé que lorsque la volonté est présente et que nous refusons de politiser l'aide humanitaire, celle-ci peut être acheminée efficacement, notamment dans les régions du pays qui sont difficiles d'accès. Ces allégations sont d'autant plus étranges que les principaux problèmes liés à l'acheminement de l'aide humanitaire sont

causés par les Forces d'appui rapide. En principe, ce sont les organismes humanitaires qui doivent s'adapter pour travailler avec le Gouvernement soudanais, et pas l'inverse. À cet égard, la décision finale sur l'utilisation d'un point de passage spécifique pour l'acheminement des marchandises relève de la souveraineté du Gouvernement soudanais.

Nous considérons également qu'il est prématuré d'évoquer la menace d'une famine imminente au Soudan. Il y a de la nourriture dans le pays. Par exemple, une récolte exceptionnelle de sorgho a été enregistrée cette année. La question est de savoir comment l'acheminer aux personnes qui en ont besoin dans les zones contrôlées par les Forces d'appui rapide. Il est essentiel que les travailleurs humanitaires effectuent des évaluations objectives de la situation en concertation avec le Gouvernement soudanais.

Nous estimons que la réaction du Conseil de sécurité face à la situation au Soudan doit être équilibrée et fondée sur les réalités qui règnent dans le pays. Toute ingérence extérieure destructrice dans les affaires du Soudan, pays ami, y compris l'ingérence politique, est inacceptable. Nous ne doutons pas que l'ONU sera guidée par ces principes et qu'elle soutiendra les décisions souveraines plutôt que d'imposer des solutions générales venant de l'extérieur. La Russie a toujours appuyé les efforts visant à parvenir à un règlement durable du conflit soudanais. Nous sommes convaincus que le peuple soudanais peut et doit régler lui-même ses problèmes internes.

Mme Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Royaume-Uni d'avoir organisé cette importante séance. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et le Directeur Rajasingham de leurs exposés. Nous remercions aussi Mme Ahmadi de son exposé qui donne à réfléchir, et nous la remercions surtout du travail qu'elle accomplit chaque jour afin de venir en aide à la population soudanaise. J'attends avec intérêt d'entendre la déclaration du représentant du Soudan.

Les États-Unis sont profondément préoccupés par les attaques violentes et meurtrières des Forces d'appui rapide et des Forces armées soudanaises contre les civils. Au Darfour, et plus récemment à Gazira, les informations font état d'une augmentation très inquiétante du nombre de meurtres et d'atrocités généralisées, ciblés, motivés par des considérations ethniques et perpétrés par les Forces d'appui rapide. Dans la région de Khartoum en particulier, les bombardements aériens des Forces armées soudanaises sur les marchés et les lieux publics, lancés sans objectif militaire clair, ont tué un grand nombre de civils.

Nous connaissons la gravité de la situation au Soudan : la mort est semée aveuglément par la famine, les maladies et les bombardements ; et le peuple soudanais sera hanté à jamais par d'immenses traumatismes. Il est donc grand temps que la communauté internationale prenne des mesures audacieuses, résolues et immédiates.

Les États-Unis lancent quatre appels à l'action.

Premièrement, il incombe à toutes les parties au conflit de faciliter l'acheminement de l'aide par tous les itinéraires traversant les frontières et les lignes de front, sans exception. Nous félicitons les autorités soudanaises d'avoir ouvert le point de passage d'Adré à la mi-août. Cet itinéraire unique a permis aux organisations humanitaires d'acheminer suffisamment de nourriture, de fournitures de santé et de produits nutritionnels pour venir en aide à plus de 1,9 million de personnes. Les autorités soudanaises doivent désormais maintenir le point de passage d'Adré ouvert indéfiniment. Des millions de vies en dépendent.

Nous félicitons également les autorités soudanaises d'avoir approuvé l'opération humanitaire aérienne au Kordofan méridional. Cela a constitué un premier pas important. Les autorités doivent maintenant rationaliser la procédure d'approbation des vols et veiller à ce que les organisations humanitaires puissent utiliser ces vols pour acheminer le personnel et les fournitures rapidement et en toute sécurité vers les zones qui sont dans le besoin.

En outre, toutes les parties doivent aider les organismes humanitaires à intensifier leurs opérations afin de pouvoir acheminer l'aide efficacement partout au Soudan. Il importe notamment d'accélérer et de rationaliser les procédures bureaucratiques afin que les organisations humanitaires puissent recruter du personnel et que le personnel et les biens humanitaires puissent être acheminés rapidement, par exemple en ne soumettant qu'à notification l'acheminement de l'aide humanitaire. En outre, les Forces d'appui rapide doivent lever toutes les exigences bureaucratiques imposées aux organisations humanitaires qui se déplacent dans la région du Darfour.

Enfin, toutes les parties doivent éviter toute action susceptible d'entraver les opérations humanitaires. À cet égard, nous sommes vivement préoccupés par le fait que les autorités de Port-Soudan continuent d'entraver l'action humanitaire et d'y faire obstacle. Le Conseil et la communauté internationale dans son ensemble ne peuvent pas et ne doivent pas tolérer cela.

Notre deuxième appel à l'action concerne la cessation des hostilités. Il n'y a tout simplement aucune solution militaire à la crise – aucune. Tous les pays doivent cesser

d'apporter un appui militaire aux belligérants et chacun d'entre nous doit continuer de faire pression sur les parties pour qu'elles reviennent à la table des négociations dans le but de mettre fin au conflit.

À cet égard, et troisièmement, nous sommes résolument favorables à la mise en place d'un mécanisme de conformité et de vérification, à la suite d'un accord plus large de cessation des hostilités. Ce mécanisme pourrait garantir que les obligations en vertu du droit international humanitaire et les engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Djedda sont respectés et mis en œuvre sur le terrain. Le Conseil et la communauté internationale dans son ensemble doivent donc donner aux partenaires africains les moyens de jouer un rôle de premier plan dans la mise en place de ce mécanisme, notamment en soutenant la planification de scénarios sur la conception et le déploiement.

Quatrièmement, et conformément aux aspirations claires du peuple soudanais, la communauté internationale doit appuyer activement une transition vers une gouvernance civile inclusive et démocratique. Il s'agit notamment de se rallier au dialogue politique civil facilité par le Groupe de haut niveau de l'Union africaine afin d'accélérer la transition vers un régime civil inclusif. Les États-Unis entendent soutenir ce processus et nous encourageons les autres à faire de même. Il s'agit également d'amener les auteurs des atrocités et des autres infractions graves commises au cours des 18 derniers mois à répondre de leurs actes, notamment par le biais de l'embargo sur les armes au Darfour et des sanctions imposées au titre de la résolution 1591 (2005), telles que celles adoptées par le Conseil la semaine dernière. Les récentes inscriptions par le Conseil sur la liste des sanctions de deux dirigeants des Forces d'appui rapide, Abdel Rahman Juma Barkalla et Osman Mohamed Hamid Mohamed, envoient un message fort aux parties.

Le peuple soudanais vit un enfer. Il mérite la sécurité, la dignité et la justice. Il mérite de vivre. En tant que membres du Conseil de sécurité, nous devons continuer de faire pression sur les belligérants pour qu'ils mettent fin à la violence maintenant, afin qu'une aide vitale parvienne aux personnes qui en ont besoin et que le Soudan s'engage sur la voie de la démocratie et de la sécurité.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je me félicite de la présence parmi nous du Sous-Secrétaire d'État parlementaire Collins, du Royaume-Uni, et de sa présidence de cette séance publique d'information à l'occasion de sa visite à New York. Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et le Directeur Rajasingham, du Bureau

de la coordination des affaires humanitaires, de leurs exposés. J'ai également écouté attentivement la déclaration de Mme Ahmadi. Je salue par ailleurs la participation du Représentant permanent du Soudan à la présente séance.

Alors que les combats continuent de faire rage au Soudan, la communauté internationale poursuit sans relâche son travail de médiation. Toutefois, les efforts déployés pour promouvoir un cessez-le-feu sont restés vains. Les civils font les frais de ce conflit et la communauté internationale ne doit pas oublier les souffrances qu'ils endurent. Il est urgent d'aider le Soudan à trouver un cadre pour une solution globale et durable au conflit. La Chine estime que les parties doivent concentrer leurs efforts sur les points suivants.

Premièrement, il faut promouvoir un cessez-le-feu durable. Actuellement, 15 des 18 États du Soudan sont touchés par les combats. Près de 25 000 personnes ont perdu la vie dans le conflit. Selon des rapports récents, les attaques armées menées contre des villages de l'État de Gazira ont fait des centaines de victimes civiles. De telles tragédies ne doivent pas se répéter. Le conflit violent ne doit pas se poursuivre : un cessez-le-feu immédiat doit être mis en place pour éviter qu'il ne fasse d'autres victimes et que le Soudan ne subisse une catastrophe encore plus grande. Nous exhortons les parties concernées à cesser d'assiéger et d'attaquer Gazira et El-Fasher, entre autres localités, et appelons les deux belligérants à cesser les hostilités, à honorer pleinement les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la Déclaration de Djedda concernant la protection des civils, à protéger les infrastructures civiles et à ne pas enfreindre la ligne rouge fixée par le droit international humanitaire.

Deuxièmement, l'aide humanitaire doit être renforcée. La guerre en cours et d'importantes catastrophes naturelles ont gravement endommagé les infrastructures du Soudan, où les systèmes éducatif, médical et de santé sont au bord de l'effondrement. La population souffre de la faim et de maladies. La sombre situation humanitaire nous rappelle que nous devons continuer de sensibiliser l'opinion internationale et mobiliser davantage de fonds au profit de l'aide humanitaire. Il faut déployer des efforts conjointement avec le Gouvernement soudanais pour veiller à ce que l'aide parvienne aux personnes qui en ont besoin. La Chine salue les efforts déployés par le Gouvernement soudanais pour faciliter l'accès humanitaire et appuie les consultations entre le Conseil de sécurité et le Gouvernement soudanais afin que les points de passage restent ouverts pour l'aide humanitaire. Dans le même temps, il convient de tenir compte des préoccupations du

Gouvernement soudanais en matière de sécurité concernant le point de passage d'Adré, afin que ce dernier puisse servir de corridor pour acheminer plus efficacement une aide vitale.

Troisièmement, il faut promouvoir les pourparlers de paix. Nous appelons les deux parties au conflit à donner la priorité à la population, à revenir à la table des négociations et, par la voie du dialogue, à parvenir à une solution politique qui conduise à un cessez-le-feu durable.

La Chine encourage l'Envoyé personnel Lamamra à continuer d'user de ses bons offices tout en créant une synergie avec d'autres efforts de médiation. Des organisations régionales comme l'Union africaine intensifient leurs efforts de médiation, créant ainsi une dynamique positive. La communauté internationale doit collaborer avec l'Union africaine pour promouvoir des pourparlers de paix entre les deux parties au conflit, établir un cadre de dialogue incluant toutes les parties prenantes et trouver rapidement une voie vers une paix durable qui tienne compte des réalités du Soudan. Dans le cadre de ce processus, toutes les parties doivent respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays et veiller à ce que son peuple s'approprie le processus de paix. Toute ingérence extérieure ou imposition de programmes pour des raisons politiques égoïstes ne ferait qu'exacerber les troubles et les divisions et irait à l'encontre de l'objectif d'instaurer la paix et la stabilité.

Quatrièmement, il faut éviter que la crise ne se propage. Le conflit en cours a poussé près de 3 millions de Soudanais à se réfugier dans les pays voisins. Le flux illégal d'armes est un problème de plus en plus important qui déstabilise encore davantage la situation déjà précaire dans la Corne de l'Afrique. Nous aidons les pays et les organisations de la région à préserver leur sécurité commune, en renforçant conjointement la gestion des frontières et la maîtrise des armements et en optimisant la coordination en matière de maintien de la sécurité et d'acheminement de l'aide humanitaire. Alors que la communauté internationale se concentre sur la crise au Soudan, elle doit également accorder une plus grande attention à la sécurité de la région dans son ensemble et y investir davantage afin d'aider les pays de la région à répondre efficacement à la crise des réfugiés et aux chocs sécuritaires, à contenir les retombées du conflit et à maintenir une stabilité durable dans la région.

Mme Baeriswyl (Suisse) : Comme mes collègues, je voudrais tout d'abord remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et le Directeur Rajasingham, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de leurs exposés.

Un merci particulier à M^{me} Ahmadi pour sa voix forte et constante en faveur de celles et ceux qui souffrent le plus de cette guerre catastrophique, une guerre qui n'a pas de fin en vue et qui laisse, au-delà des souffrances humaines, tout le pays en ruines.

Nous l'avons entendu : les combats continuent de s'intensifier, en particulier à Khartoum, à Gazira et au Darfour septentrional. Les tirs d'artillerie des deux parties ainsi que les bombardements aériens continus des Forces armées soudanaises sur des zones densément peuplées et les atrocités horribles par les Forces d'appui rapide en cours à Gazira alourdissent le bilan des morts. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises entre-temps, les attaques contre les civils doivent cesser immédiatement. Les protéger, ce n'est pas un choix, c'est une obligation. Au vu des violations commises du droit international humanitaire, la désignation de deux individus la semaine dernière par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan souligne la pertinence des mesures de sanction prises par le Conseil.

Comme nous en avons discuté lors de notre dernière séance il y a deux semaines (voir S/PV.9761), la priorité doit rester de faire pression pour une cessation immédiate des hostilités comme le moyen le plus efficace – et d'ailleurs le seul – de renforcer la sécurité de toute la population. De plus, les besoins immédiats à travers le pays exigent une action rapide et résolue en plein cœur des hostilités. J'aime-rais mettre l'accent sur trois points à cet égard.

Tout d'abord, le droit international humanitaire et les droits humains doivent être respectés, ainsi que les engagements pris par les parties, en particulier la Déclaration de Djedda. La mise en place par les parties d'un mécanisme de conformité pour surveiller le respect de ces obligations serait une avancée majeure pour assurer la protection des civils. Nous soutenons pleinement cette recommandation du Secrétaire général, un effort que le groupe Aligned for Advancing Lifesaving and Peace in Sudan (Alignés pour promouvoir le sauvetage de vies humaines et la paix au Soudan), dont la Suisse fait partie, a également encouragé.

Deuxièmement, dans la même perspective, il faut urgiquement améliorer la situation humanitaire. L'ampleur des besoins est monumentale. Des milliers de personnes continuent de mourir de faim ou sont forcées de fuir, souvent à pied au péril de leur vie. Les organisations humanitaires sont surchargées et ont besoin de toute urgence de ressources financières supplémentaires. Nous appelons à nouveau toutes les parties à garantir un accès rapide, sûr, sans entrave et durable à travers les frontières et les lignes

de front. Nous demandons aux autorités de maintenir le point de passage d'Adré ouvert au-delà du 15 novembre et à faciliter toutes les formalités administratives.

Troisièmement, il faut mettre l'accent sur la prévention dans les zones qui ne sont pas directement touchées par les combats. Ce point est d'autant plus urgent avec l'arrivée de la saison sèche. Les civils dans ces régions souffrent des effets plus généraux du conflit, notamment l'insécurité alimentaire, l'arrivée massive de personnes déplacées, les coupures de télécommunications et une pression accrue sur des ressources déjà limitées. Comme nous l'avons entendu de M^{me} Eltigani, du Youth Citizens Observers Network, lors de la dernière séance sous notre présidence (voir S/PV.9761), les organisations locales et les réseaux comme le sien doivent être au cœur du renforcement de la résilience, de la prévention des conflits et de la protection des civils.

En parallèle, nous devons intensifier nos efforts diplomatiques, y compris faciliter un processus politique inclusif. Dans ce contexte, nous réitérons notre ferme soutien à l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour compléter et coordonner ces efforts et pour travailler avec les parties afin de renforcer la protection des civils. Nous restons à sa disposition pour tout soutien. En tant que membres du Conseil, il est de notre responsabilité d'agir sans délai. Nous appuyons donc les efforts en vue d'adopter une résolution sur la protection des civils et nous nous y engageons de manière constructive pour assurer une action rapide et décisive.

M. Dharmadhikari (France) : Je voudrais tout d'abord remercier la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Rosemary DiCarlo, et M. Ramesh Rajasingham, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour leurs interventions. J'élargis ces remerciements à M^{me} Ahmadi pour son plaidoyer vibrant.

La France est très préoccupée par la hausse des violences sur l'ensemble du territoire soudanais. Elle condamne les attaques menées par les Forces d'appui rapide contre des civils dans l'État de Gazira ces dernières semaines, comme elle condamne toutes les attaques contre des cibles civiles. Nous sommes préoccupés par l'escalade de la violence dans le Darfour, à Khartoum et dans la région de Sennar, liée à l'acharnement des Forces d'appui rapide, des Forces armées soudanaises et de leurs milices alliées à poursuivre les combats. Je rappelle le renouvellement à l'unanimité de l'embargo sur les armes au Darfour en septembre dernier et je salue, comme mes autres collègues, la récente mise sous sanctions de deux généraux des Forces d'appui rapide par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

La France appelle les belligérants à la lucidité et à la raison : il n'y a aucune victoire militaire possible dans ce conflit. Il est urgent de conclure un cessez-le-feu et d'engager un processus politique inclusif, associant toutes les parties au conflit ainsi que l'ensemble de la société civile soudanaise, y compris les femmes et la jeunesse. Comme elle l'a fait à Paris en avril dernier, la France poursuivra ses efforts pour soutenir toutes les initiatives en ce sens.

Le 16 août dernier, les Forces armées soudanaises ont accepté de rouvrir le point de passage transfrontalier d'Adré. La France a salué cette décision, essentielle pour l'acheminement de l'aide humanitaire dans de nombreuses régions du Soudan. Nous appelons à présent les Forces armées soudanaises à renouveler cette décision, qui arrive à son terme cette semaine, et ce sans limite de temps. La France appelle toutes les parties au conflit à permettre l'acheminement complet, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire dans l'ensemble du Soudan, à travers les frontières et les lignes de front. Elle rappelle à ce titre la déclaration de principes adoptée à l'occasion de la conférence de Paris le 15 avril demandant aux parties au conflit et à tous les acteurs concernés de faciliter l'accès sans entrave aux populations civiles ayant besoin d'aide humanitaire.

Comme les interventions d'aujourd'hui l'ont rappelé, les civils soudanais subissent de plein fouet les conséquences de cette guerre. Dans son rapport du 18 octobre dernier (S/2024/759), le Secrétaire général a formulé des recommandations sur la question de la protection des civils, et notamment sur la mise en œuvre des engagements pris par les parties en mai 2023 à Djedda. Il est urgent que les parties honorent ces engagements et négocient des cessez-le-feu locaux dans les zones les plus affectées par la guerre, avec l'objectif de les étendre à l'ensemble du territoire. La France soutient la mise en place d'un mécanisme de surveillance et de vérification, en lien avec les acteurs internationaux et régionaux, chargé de surveiller ces cessez-le-feu et d'assurer le respect de la Déclaration de Djedda. La France appelle les parties à mettre en œuvre ces engagement en lien avec l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Ramtane Lamamra, ainsi qu'avec les acteurs régionaux, et en particulier l'Union africaine.

Enfin, je rappellerai que la solution à cette guerre ne pourra venir que des Soudanais eux-mêmes, dans toute leur diversité. La communauté internationale, et le Conseil en particulier, doivent être prêts à agir rapidement pour soutenir toute initiative en faveur de la paix.

M. Yamazaki (Japon) (parle en anglais) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, M. Ramesh

Rajasingham, Directeur de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et M^{me} Ahmadi de leurs exposés qui donnent à réfléchir. Nous saluons la participation du Représentant permanent du Soudan à la présente séance.

Au cours de sa dernière séance tenue dans ce format sur le Soudan (voir S/PV.9761), le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité ses recommandations sur la protection des civils dans le cadre du conflit armé prolongé entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide. À cette occasion, j'ai souligné qu'il était de la responsabilité du Conseil d'agir sur la base de ses recommandations. Le Japon se félicite des efforts déployés à tous les niveaux pour prendre des mesures concrètes à cet égard. Nous devons faire ce que nous pouvons sans attendre. Le Japon remercie la Sierra Leone et le Royaume-Uni d'avoir lancé les discussions du Conseil sur cette question et se promet d'y participer dans un esprit constructif. Le Japon réaffirme l'importance de l'unité du Conseil pour permettre à l'ONU de mener à bien ses activités de protection des civils au Soudan. Aujourd'hui, je voudrais aborder les trois points suivants.

Premièrement, le Japon exige que les parties cessent immédiatement les combats, comme l'a demandé à plusieurs reprises le Conseil de sécurité. Elles doivent également faciliter et permettre un accès humanitaire complet, rapide, sûr et sans entrave et respecter leurs obligations en vertu du droit international, en particulier le droit international humanitaire, ainsi que leurs engagements, y compris ceux qu'elles ont pris dans la Déclaration de Djedda.

Le Japon reste gravement préoccupé par les informations faisant état de violences sexuelles et fondées sur le genre, ainsi que par l'insécurité alimentaire aiguë et le risque qu'elle s'étende à l'ensemble du pays. Il demande que le point de passage d'Adré reste ouvert pour permettre l'acheminement régulier de l'aide humanitaire. Les efforts menés par les acteurs internationaux, régionaux et nationaux et par les organisations non gouvernementales pour surveiller et exposer les violations des droits humains sont d'une importance cruciale. Les auteurs de violations doivent répondre de leurs actes. Les parties doivent protéger les infrastructures civiles importantes, notamment celles liées aux soins de santé et aux communications. L'ingérence extérieure qui alimente le conflit doit cesser immédiatement. Le Japon rappelle aux États Membres et aux parties concernées les obligations qui leur incombent en vertu de l'embargo sur les armes et le fait que ceux qui contreviennent à cet embargo pourraient faire l'objet de mesures ciblées.

Cela m'amène à mon deuxième point. Le Japon se félicite du fait que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan a inscrit vendredi dernier deux généraux des Forces d'appui rapide sur sa liste relative aux sanctions. Grâce à cette inscription, les membres du Conseil ont pu faire preuve d'unité et envoyer un message fort aux parties opérant au Darfour, à savoir que les violations des droits humains sont inadmissibles.

Troisièmement, le Japon appuie les efforts diplomatiques et politiques déployés aux niveaux international et régional en faveur de la paix. Ces efforts doivent être coordonnés et complémentaires et associer tous les segments de la société soudanaise, notamment les femmes et les jeunes, afin d'ouvrir la voie à une transition politique démocratique dirigée et contrôlée par les Soudanais. Dans cette optique, le Japon appuie les initiatives de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan, M. Lamamra, ainsi que de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes.

Pour terminer, je réaffirme l'appui indéfectible du Japon aux aspirations du peuple soudanais à vivre dans la paix et la dignité. Le Japon continuera à dialoguer avec le Soudan en tant que membre responsable du Conseil de sécurité et de la communauté internationale.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier de leurs exposés qui donnent à réfléchir la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, le Directeur de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M. Rajasingham, et M^{me} Ahmadi.

Le conflit au Soudan continue d'avoir des conséquences désastreuses pour les civils. La violence entre les parties belligérantes a déclenché la plus grande crise de déplacement au monde et a conduit à la famine dans de nombreuses régions du pays. Nous sommes profondément préoccupés par l'escalade des hostilités dans les États du Darfour, de Khartoum et de Gazira et par la multiplication des attaques contre les populations civiles et les infrastructures critiques, notamment les hôpitaux et les écoles. Malte condamne avec force ces attaques.

Nous appelons une nouvelle fois les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide à parvenir à un cessez-le-feu immédiat et durable, à assurer la protection des civils et à faciliter un accès humanitaire sans entrave. Nous les exhortons à respecter les obligations que leur impose le droit international et à traduire leurs engagements en actions concrètes.

Nous rappelons à tous les États Membres les obligations qui leur incombent en vertu du régime de sanctions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan et de l'embargo sur les armes qui y est associé, et nous leur demandons de s'abstenir de toute ingérence extérieure susceptible d'attiser le conflit et l'instabilité. Pas plus tard que vendredi dernier, le Comité a approuvé l'inscription sur la liste de deux commandants des Forces d'appui rapide qui se livrent à des actes qui menacent la paix et la sécurité au Darfour. Ces inscriptions sont les premières depuis le début du conflit au Soudan et constituent un pas dans la bonne direction.

L'adoption de mesures immédiates pour faire cesser et prévenir les violations du droit international humanitaire et les violations des droits humains et atteintes à ces droits fait partie intégrante de la promotion de la protection des civils. Le recours à la violence sexuelle et fondée sur le genre contre des femmes et filles au Soudan, mis en évidence par le rapport de la Mission internationale indépendante d'établissement des faits pour le Soudan, est déplorable et doit cesser. L'augmentation de 480% du nombre de violations et d'atteintes contre les enfants, confirmée, documents à l'appui, dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2024/384), est profondément inquiétante. Les enfants soudanais risquent de plus en plus de devenir une génération perdue. Les parties doivent faire cesser et prévenir toutes les violations graves contre les enfants, y compris leur recrutement et leur utilisation dans les hostilités, le meurtre ou la mutilation, les violences sexuelles et les enlèvements. Des mesures concrètes doivent être prises pour veiller à ce que les auteurs de ces crimes atroces répondent de leurs actes, notamment par l'intermédiaire de mécanismes d'établissement des responsabilités indépendants. Il faut également offrir aux personnes rescapées la protection, les services et l'accès à la justice qui s'imposent.

Nous ne saurions trop insister sur l'importance d'une action urgente, notamment de la part du Conseil. Les vies de millions de Soudanais sont en jeu. L'utilisation délibérée de la famine comme arme de guerre, les attaques motivées par des considérations ethniques et la violence identitaire nous mettent en garde contre le risque croissant de génocide et d'autres atrocités criminelles. Dans ce contexte, Malte se félicite du dépôt d'un projet de résolution qui vise à mettre en œuvre les recommandations récemment formulées par le Secrétaire général en faveur de la protection des civils. Nous encourageons l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan, M. Lamamra, en coordination avec l'Union africaine et d'autres acteurs clefs, à maintenir le dialogue

avec les parties belligérantes. Les efforts de médiation visant à instaurer un cessez-le-feu, à réduire la violence et à permettre l'acheminement durable de l'aide humanitaire par des routes franchissant les lignes de front et des itinéraires transfrontaliers, notamment par Adré, doivent être appuyés en permanence. La mise en place d'un mécanisme de conformité solide peut nous aider à atteindre ces objectifs.

La participation pleine, véritable et sûre des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les niveaux et à toutes les étapes de la prise de décisions, est également indispensable. Nous félicitons les organisations dirigées par des femmes et des jeunes. Depuis le début du conflit, elles font preuve de courage en défendant la cause de la paix et les besoins de protection des civils. Nous déplorons toute menace ou mesure de représailles contre elles. Elles méritent notre appui.

Pour terminer, je voudrais dire qu'il n'y a plus de temps à perdre. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec tous les membres du Conseil sur le projet de résolution, qui vise à rapprocher le Soudan de la paix et de la stabilité. Malte continuera à appuyer tous les efforts en ce sens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier S. E. Lord Ray Collins of Highbury, et à vous remercier, Monsieur le Président, de tous les efforts que vous menez au cours de votre présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous sommes prêts à coopérer pleinement avec vous. Nous remercions également de leurs exposés M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; M. Ramesh Rajasingham, Directeur de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; et M^{me} Niemat Ahmadi, fondatrice et Présidente du Darfur Women Action Group.

Nous remercions également le représentant de l'Algérie de sa déclaration, prononcée au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité et du Guyana, qui continuent à appuyer le Soudan au Conseil. Nous exprimons également notre gratitude à la représentante de la Russie et au représentant de la Chine pour leurs déclarations, ainsi qu'à toutes les autres délégations qui ont appuyé le droit à la souveraineté du Soudan et son appropriation nationale de la paix et de la protection des civils dans le pays.

Je voudrais également féliciter M^{me} Ahmadi de ce qu'elle a dit. Depuis deux ans, nous appelons l'attention du Conseil de sécurité sur la nécessité de réexaminer les

discours mensongers, car la guerre oppose deux parties. Nous la remercions d'avoir mis en lumière les attaques barbares des Forces d'appui rapide contre les civils.

En ce qui concerne la protection des civils, je voudrais tout d'abord souligner qu'il s'agit d'une priorité pour le Gouvernement soudanais, compte tenu de la situation à laquelle l'État est confronté. Il s'agit notamment d'une guerre d'agression qui menace son existence même, lancée par les milices terroristes des Forces d'appui rapide et leurs alliés mercenaires étrangers, avec l'appui, le financement et l'armement, ainsi que le soutien médiatique et politique, de pays bien connus de la région. Le Gouvernement a commencé à préparer un plan national urgent de protection des civils et est en train de relancer le Mécanisme national de protection des civils, avec la participation de diverses parties prenantes, afin de lutter contre les atrocités et les crimes de guerre perpétrés par les milices terroristes de Daglo dans tout le Soudan. Je pense notamment aux exécutions extrajudiciaires, au nettoyage ethnique, au déplacement forcé de civils, aux incendies de villages, aux viols, à la destruction de biens de caractère civil et d'infrastructures vitales et au pillage d'argent et de biens.

Une série d'attaques odieuses et délibérées a eu lieu dans l'est de Gazira, au cours desquelles des civils ont été pris pour cible, tués ou intimidés, et des actes de pillage ont été perpétrés en représailles à la déflection de l'un de leurs chefs qui a rejoint les Forces armées soudanaises. En pénétrant dans la ville de Hilaliya, les milices des Forces d'appui rapide ont ouvert le feu et tué 357 civils, dont 212 femmes, filles et enfants. Des attaques systématiques ont également visé d'autres villages, tuant 74 civils, et 29 cas de viol ont été signalés. Les milices des Forces d'appui rapide ont également empoisonné l'eau potable et empêché la population d'accéder aux médicaments.

Je me réfère à un enregistrement audio largement diffusé d'un commandant de la milice, qui a récemment fait déflection et rejoint l'armée, dans lequel il déclare :

« Les forces de la milice sont des rebelles qui n'ont d'autre cause que de se livrer au pillage et au vol et de déplacer des citoyens. Les dirigeants de la milice ont perdu le contrôle de leurs membres sur le terrain, et de plus en plus de combattants et d'éléments étrangers viennent d'autres pays pour violer, piller, saccager et faire la guerre aux civils ».

Cette situation a récemment entraîné une augmentation des déplacements. Le nombre de civils tués à la suite des attaques menées par la milice dans la seule région de Gazira s'élève à plus de 1 237 en trois semaines dans les

villes de Tamboul, Hilaliya, Seriha, Ouqda, Wad al-Sayed et d'autres. La milice a déplacé les résidents de 400 villages à l'est de Gazira, tandis que d'autres villages de la région restent soumis à un siège brutal. Nous demandons qu'il soit mis fin à l'afflux d'armes à destination de la milice, qui provient des Émirats arabes unis et de partenaires régionaux et qui est la seule raison pour laquelle le conflit se poursuit. Il est dès lors impératif de mettre un terme à cette ingérence flagrante qui viole la Charte des Nations Unies, porte atteinte à la souveraineté et au droit nationaux, et compromet le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est indispensable de qualifier les Forces d'appui rapide de milice terroriste ethnosuprémaciste, car elles se livrent à des attaques contre des civils qui sont motivées par des considérations ethniques. Nous demandons le retrait de la milice des Forces d'appui rapide vers des zones de regroupement désignées, sous la supervision de l'ONU, ainsi que l'évacuation des habitations qu'elle occupe afin de faciliter le retour des citoyens dans leurs foyers dans la capitale triangulaire.

Les mesures que je viens de mentionner permettraient de mettre fin au conflit, car les Forces armées soudanaises n'ont pas déclenché la guerre, mais ont été attaquées dans leur quartier général par 120 000 combattants mobilisés par les Forces d'appui rapide le 15 avril 2023, ce qui les a obligées à exercer leur droit de légitime défense et à s'acquitter de leur devoir constitutionnel de protéger l'intégrité territoriale du Soudan, conformément à l'Article 51 de la Charte. Les forces armées ont été rejoints par des combattants civils, et non par des milices, comme certaines délégations l'ont décrit ici.

Le Soudan coopère avec le Secrétaire général, dans le cadre des efforts diplomatiques déployés par l'Envoyé spécial, et avec l'Union africaine. Le Soudan a récemment accueilli le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à Port-Soudan et coopère avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement, mais dans le contexte de l'activation d'un plan national de protection des civils à plusieurs objectifs, conformément aux prescriptions en matière d'appropriation nationale prévues par la résolution 2736 (2024).

Depuis mon arrivée ici il y a deux ans, je n'ai eu de cesse d'exhorter le Conseil de sécurité et la communauté internationale à prendre l'initiative d'appuyer le plan national de protection des civils. Nous demandons l'activation d'un mécanisme national et régional conjoint pour la mise en œuvre des engagements pris à Djedda, de préférence et en premier lieu dans les grandes villes comme Khartoum, Omdurman et Khartoum Bahri. Le Gouvernement

soudanais a manifesté sa volonté d'honorer les engagements qu'il a pris dans le cadre des pourparlers de Djedda.

Le Gouvernement soudanais a adopté plusieurs exigences opérationnelles visant à faciliter l'accès humanitaire dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays, conformément à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale de 1991, tout en exigeant que l'action humanitaire ne soit pas politisée et que l'aide soit fournie sans discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, la religion ou les convictions politiques.

À la suite de l'ouverture du point de passage d'Adré, le Gouvernement soudanais a exigé le respect de principes généraux pour l'acheminement de l'aide humanitaire via le poste-frontière et d'autres itinéraires internes permettant l'accès humanitaire, et a précisé que l'aide humanitaire ne devait pas être utilisée à des fins politiques, conformément au paragraphe 1 de l'article 24 des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays de 1998. Cela contraste avec ce que fait la milice, qui prend pour cible les zones de production, brûle les récoltes agricoles et vend sur les marchés des semences chimiquement modifiées, empoisonnant et tuant des milliers de personnes.

Certaines délégations ont demandé que le point de passage d'Adré reste ouvert. Nous avons coopéré avec la communauté internationale et le Conseil de sécurité pour ouvrir le point de passage d'Adré, et avons averti que celui-ci menaçait la paix et la sécurité du pays. Entre le 18 septembre et le 24 octobre, les violations suivantes ont été observées au point de passage.

Au total, 151 camions d'aide ont été acheminés d'Adré à Geneina sous la garde de la milice rebelle des Forces d'appui rapide. Trente d'entre eux transportaient des armes de pointe et des armes antiaériennes, y compris de l'artillerie lourde et des munitions diverses. Huit camions transportaient une cargaison de nature indéterminée, et 33 autres étaient chargés de marchandises, certains d'entre eux portant le logo d'organisations humanitaires.

L'absence de représentants d'organismes humanitaires dans ces camions ou dans les véhicules des organisations humanitaires accompagnant les convois d'Adré vers l'État du Darfour est un problème auquel il faut remédier. Un certain nombre de tracteurs transportant des armes destinées à la milice et provenant de la région tchadienne de Farchana ont été acheminés parmi les camions d'aide qui ont traversé le point de passage d'Adré en direction de Geneina. Cependant, en entrant sur le territoire soudanais, les miliciens, munis d'armes, ont

changé de direction ou de destination pour se diriger vers le point de passage soudanais de Tine, puis sont retournés à Geneina. Nous avons observé et surveillé l'entrée de milliers de mercenaires provenant d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest dans les régions de Four Barang et de Habila via le point de passage d'Adré.

En ce qui concerne l'autorisation d'utiliser le point de passage de Tine pour l'entrée de l'aide humanitaire, en particulier après la fin de l'automne, et ce malgré le fait que les milices cherchent à attaquer ce point de passage et à en prendre le contrôle, il incombe aux organisations humanitaires d'aider le Gouvernement soudanais en précisant le nombre de camions et le nom des entreprises qui transportent l'aide et en respectant les itinéraires désignés. L'ONU doit également prendre des mesures contre la milice des Forces d'appui rapide afin d'empêcher qu'elle ne s'empare systématiquement de l'aide humanitaire. Un mécanisme conjoint composé des autorités compétentes du Gouvernement soudanais, de la Commission d'aide humanitaire et du Gouvernement tchadien, s'il souhaite y participer, doit être mis en place au point de passage d'Adré, sous la supervision et la protection de la communauté internationale, afin de surveiller ce point de passage.

De plus, le comité soudanais à Adré et la Commission d'aide humanitaire doivent superviser le chargement et le déchargement de l'aide humanitaire au point de passage. Les organisations humanitaires sont tenues d'utiliser des camions soudanais pour acheminer l'aide depuis le point de passage d'Adré jusqu'à l'État du Darfour, faute de quoi le comité soudanais à Adré doit approuver les sociétés de transport utilisées. Il n'y a aucune procédure temporaire, et l'entrée de l'aide sous préavis constitue une violation de la souveraineté. Les points de passage et les aéroports suivants ont été approuvés par le Gouvernement soudanais : en Égypte, les points de passage d'Ashkit et d'Arjeen ; au Soudan du Sud, la voie de transport fluvial et la voie terrestre vers Kosti ; et via Port-Soudan, le point de passage de Tine et le point de passage temporaire d'Adré.

Les aéroports approuvés sont l'aéroport international d'El-Fasher, l'aéroport international d'El-Obeid, l'aéroport international de Kadougli, l'aéroport de Dongola, l'aéroport de Kassala et l'aéroport de Port-Soudan. La semaine dernière, à l'issue d'une réunion de haut niveau entre le Président du Conseil souverain de transition, le général Abdel Fattah Al-Burhan, et S. E. le Président de la République du Soudan du Sud, M. Salva Kiir Mayardit, les deux parties ont coopéré pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire en opérant des vols vers la ville de Kadougli, y compris pour acheminer des

denrées alimentaires et des médicaments vitaux vers l'État du Kordofan méridional, pour un total de 1 000 tonnes d'aide sur environ 78 vols. Nous avons également accepté d'ouvrir le plus grand entrepôt de Debba pour que le Programme alimentaire mondial puisse acheminer l'aide humanitaire au Darfour, et avons accepté que l'aide humanitaire soit acheminée au moyen de largages aériens vers n'importe quelle région du Soudan à partir des aéroports de Port-Soudan et de Kassala. Le Gouvernement a procédé à des largages aériens de fournitures médicales, de matériel chirurgical et médical et de nourriture pour les enfants d'El-Fasher.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la déclaration de Djedda, nous exigeons l'application du paragraphe 2 g), qui prévoit l'obligation d'évacuer et de s'abstenir d'occuper, ainsi que de respecter et de protéger toutes les installations publiques et privées, telles que les hôpitaux et les installations d'eau et d'électricité, et de s'abstenir de les utiliser à des fins militaires, conformément aux engagements pris à Djedda. En outre, l'évacuation de toutes les forces de toutes les zones civiles, conformément à ce paragraphe, doit débuter et s'achever dans un délai n'excédant pas 10 jours. Les Forces armées soudanaises se sont engagées à ouvrir des couloirs de sécurité qu'elles désigneront. Un camp sera désigné dans chacune des localités des agglomérations de Khartoum, Bahr et Omdurman afin que la milice des Forces d'appui rapide puisse rassembler ses forces qui sont évacuées des habitations qu'elles occupent actuellement.

La deuxième phase commence après l'achèvement de la première phase, avec la mise en œuvre du paragraphe 2 g), sur la prévention de l'acquisition d'installations, et c'est pourquoi toutes les installations civiles saisies par les Forces d'appui rapide dans les divers États du Soudan doivent être évacuées. Des habitants de la région du Sahel ont occupé des installations et doivent les évacuer. La mise en œuvre commence immédiatement après la fin de la première phase et se termine dans un délai d'un mois, après quoi tous les effectifs des Forces d'appui rapide doivent être rassemblés dans les camps convenus. Les forces de police seront chargées de gérer tous les points de contrôle dans le pays.

En ce qui concerne l'aide humanitaire et la protection des civils, entre le 1^{er} janvier et le 6 novembre, la Commission d'aide humanitaire a accordé 12 170 autorisations de circulation à divers organismes et organisations et a autorisé l'entrée de 1 037 camions par les points de passage d'Adré et de Tina et de 10 705 camions par d'autres points de passage et itinéraires. Elle a délivré 2 985 visas d'entrée à des travailleurs humanitaires étrangers. Le Gouvernement soudanais

a fourni 600 millions de dollars d'aide sous forme d'exemptions de taxes et de droits de douane, mais aussi de matériel et d'aide. Ces opérations humanitaires se poursuivent, dans le respect des principes humanitaires. Elles facilitent l'entrée en toute sécurité des travailleurs, empêchent toute ingérence dans les opérations humanitaires, protègent les travailleurs, les biens, les fournitures et le stockage de l'aide, tout en soulignant l'engagement à respecter et à protéger les professionnels de santé, en s'abstenant de recruter des enfants, de procéder à des déplacements forcés et de recourir à toute forme de torture. Le Soudan a pris les mesures suivantes pour protéger les civils.

Nous appelons à mobiliser les comités sur la protection des civils qui ont été créés dans les cinq États du Darfour, et à leur fournir les ressources, les capacités et les mécanismes de communication nécessaires. Ils doivent être adoptés dans le cadre du processus d'appropriation nationale du rétablissement de la paix en tant qu'unique mécanisme de maintien de la paix au Darfour, tout en bénéficiant de l'appui technique de l'ONU et de l'Union africaine. Le Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour doit être activé. Les capacités de la police nationale au Darfour doivent être renforcées en lui fournissant des composantes militaires soudanaises pour lui permettre de maintenir la sécurité dans les différentes localités. Un mécanisme doit être mis en place pour surveiller les violations, en particulier les attaques des milices des Forces d'appui rapide et des mercenaires étrangers qui ne respectent pas le cessez-le-feu. Ce mécanisme peut comporter des éléments provenant de pays neutres de la région. La technologie doit être utilisée pour surveiller les violations du droit international humanitaire et les attaques contre les civils, à l'instar de ce qui s'est passé après la signature de la Déclaration d'engagement de Djedda en mai 2023.

Un appui financier doit être fourni afin de sensibiliser la société aux violations des droits humains et du droit international humanitaire. Il faut aider les tribunaux locaux et d'État à faire respecter la loi et veiller à ce que les auteurs de violations du droit national soient amenés à en répondre. Les forces de police soudanaises doivent recevoir une formation, en particulier en ce qui concerne la protection des communautés locales dans les zones visées par des attaques récurrentes des Forces d'appui rapide, qui font l'objet d'une agression flagrante et systématique dont les effets déstabilisateurs exacerbent le conflit et sont en train de le transformer en une guerre civile, conformément aux plans des milices des Forces d'appui rapide et de leurs parrains régionaux. Les processus de réconciliation

nationale et de consolidation de la paix doivent être soutenus sous la supervision des responsables civils, tribaux et religieux, ainsi que des femmes et des jeunes qui souhaitent renforcer la paix civique afin de prévenir les discours de haine et les tensions ethniques. Les forces conjointes soudanaises qui défendent le Darfour doivent bénéficier d'un soutien pour lutter contre les milices et les mercenaires, protéger les civils, renforcer la stabilité, promouvoir le maintien de la paix au Darfour et surveiller le point de passage d'Adré, qui a été utilisé abusivement par les milices pour la contrebande d'armes et de munitions destinées au Darfour.

Il est également nécessaire d'adopter un nouveau concept pour la protection des civils en se fondant sur la complémentarité entre les différentes composantes – société civile, police, armée, personnalités et chefs religieux, femmes et jeunes – afin de concevoir un plan de protection multiforme qui conviendra aux différents secteurs civils et gouvernementaux, en s'appuyant sur le rôle de l'art, du patrimoine et de la culture en matière de protection des civils.

Pour terminer, le soutien nécessaire de la part de l'ONU et de l'Union africaine est un soutien qualitatif, technique et opérationnel pour la protection des civils et la consolidation de la paix en période de conflit. Il ne doit pas y avoir d'ingérence étrangère susceptible de provoquer des réactions communautaires, religieuses et sociales contre le plan de protection. Nous l'avons constaté au Rwanda, en Somalie et en ex-Yougoslavie. La communauté internationale et l'ONU doivent corriger l'erreur qu'elles ont commise en ne soutenant pas le plan national de protection des civils présenté en 2022.

Un soutien doit être fourni pour assurer une transition politique sans heurt, promouvoir la légitimité et renforcer l'initiative nationale. Il faut également mobiliser les bons offices et des compétences techniques, faciliter les processus de paix et de négociation en toute neutralité, sans politiser la crise soudanaise, et soutenir les intérêts nationaux des autres pays.

L'initiative visant à faire taire les armes doit prendre le pas sur toutes les autres initiatives et ne doit pas être confondue avec un processus politique. Si nous ne parvenons pas à protéger les civils et à mettre fin à la guerre, nous ne pouvons pas parler d'un processus politique. Il faut respecter strictement le processus de consolidation de la paix au niveau national, dirigé par le peuple soudanais, conformément à la résolution 2736 (2024).

La séance est levée à 12 h 5.